

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**24 juin 2022**

et qu'elle a été faite le

**24 juin 2022**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 30**

**Absents suppléés : 2**

**Absents excusés : 16**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2022\_06\_115**

**Objet :**

GPECT – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales : Proposition d'accompagnement Jura Nord de la plateforme RH

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 30 juin 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

**Présents** : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD  
**Dampierre** : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO  
**Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY  
**Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER  
**La Barre** : M. Philippe GIMBERT  
**La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT  
**Louvatange** : M. Gérome FASSET  
**Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS  
**Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD  
**Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN  
**Our** : M. Segundo ALFONSO  
**Pagny** : M. Michel GANET  
**Plumont** : M. Christophe PERRET  
**Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT  
**Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA  
**Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE  
**Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT  
**Saligny** : M. Gilbert LAVRY  
**Sermange** : M. Michel BENESSIANO  
**Vitreux** : M. Alain GOMOT  
**Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

**Suppléés** : **Rouffange** : Mme Laetitia BORRE FROISSARD  
**Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

**Absents excusés** : **Brans** : M. Michael PERES  
**Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET  
**Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER  
**Etrepigny** : M. Laurent CHENU  
**Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET  
**Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON  
**Monteplain** : M. Luc BEJEAN  
**Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE  
**Mutigney** : M. Eric DRUOT  
**Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT  
**Ougney** : M. Cédric IVANES  
**Serre les Moulières** : M. Claude TERON

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien HENGY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. François GRESET (EVANS), M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS) M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS)

**Mandataires** : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS) M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

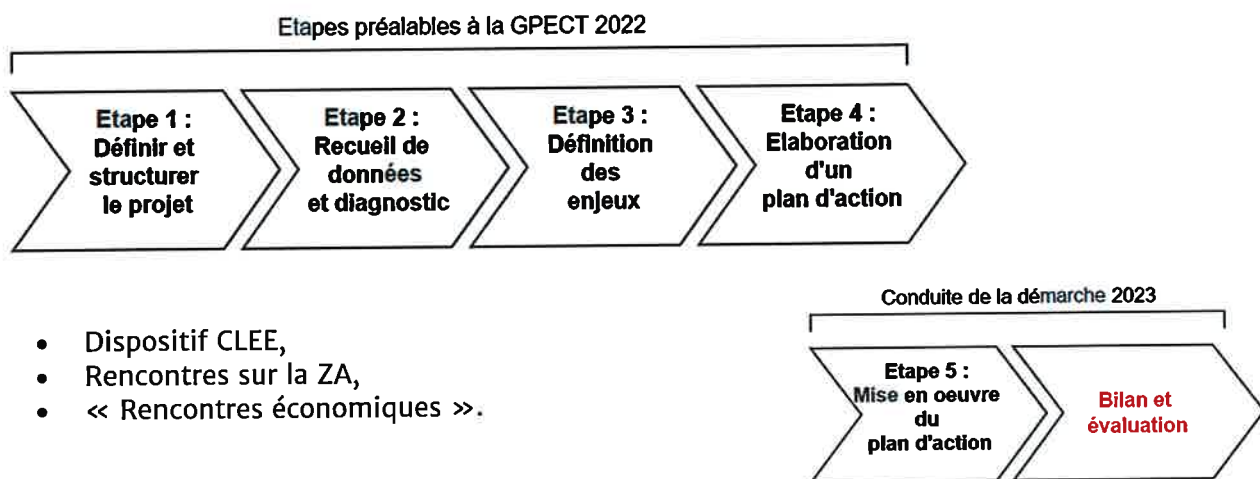
# GPECT – GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES : PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT JURA NORD DE LA PLATEFORME RH

## 1. RAPPEL

La Communauté de Communes Jura Nord met en œuvre la compétence économique en initiant un dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire (GPECT).

Ce dispositif est une démarche globale coordonnée d'acteurs pour anticiper les mutations socio-économiques. Il contribue à renforcer l'attractivité du territoire et son développement en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et les réalités locales et permet d'appréhender collectivement les questions d'emploi et de compétences afin d'engager un dialogue territorial de proximité.

## 2. METHODOLOGIE



## 3. LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Les besoins de la Communauté de Communes sont les suivants :

- Un accompagnement dans sa stratégie de mise en œuvre de la GPECT par les trois chambres consulaires, sous l'angle prioritaire des RH et celui entreprises / développement économique ;
- Une participation à l'état des lieux économique du territoire afin d'avoir une bonne compréhension de celui-ci et des enjeux de développement ;
- Un appui à la mise en œuvre du guichet des entreprises ;
- De propositions de services adaptés aux entreprises ;
- Une mise en œuvre d'une veille ressources humaines.

L'année 1 (année 2022) concentrera les moyens sur l'état des lieux et l'**accompagnement** de la CCJN dans son contact-entreprises et lors de ses instances pour aider à l'émergence et la structuration d'une stratégie GPECT (fiches n° 1 et n° 2).

- **Fiche action 1 : Accompagnement de la stratégie de la collectivité**
- **Fiche action 2 : Etat des lieux**
- *Fiche action 3 : Appui à la mise en œuvre du guichet*
- *Fiche action 4 : Visites d'entreprises*
- *Fiche action 5 : Intervention actions collectives (ateliers à thème, réunions émergences locales, journées portes ouvertes entreprises)*
- *Fiche action 6 : Intervention accompagnements individuels (un appui individuel à l'embauche, Diagnostic environnemental)*



- Fiche action 7 : Permanences RH
- Fiche action 8 : Valoriser un espace de travail collaboratif développé par la CC
- Fiche action 9 : veille RH

### Fiche action 1 : Accompagnement de la stratégie de la collectivité

Libellé de l'action	Intervenants
Accompagnement de la stratégie de la collectivité	Les trois chambres consulaires cotraitantes
<b>Objectifs</b>	<p>Autour du plan d'action annuel (son projet, sa mise en œuvre, son développement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Il ne s'agit pas ici d'une phase de mise en œuvre de l'action ; il s'agit de répondre aux demandes des élus et administratifs de la CC, d'aider à partager une même vision, une même stratégie d'action.</li> <li>. En valorisant l'état des lieux, permettre aux instances de la collectivité d'appréhender l'économie de son territoire, d'identifier les leviers ressources que sont les entreprises, et les ressources humaines, rendre visible les leviers et critères retenus.</li> <li>. Confirmer les axes de développement du territoire sur la mission confiée à la Plateforme RH Jura et aux 3 Compagnies Consulaires</li> <li>. Accompagner la Communauté de Communes et coacher la chargée de mission économique sur ce point</li> </ul>

- Accompagnement de l'EPCI lors de ses instances pour favoriser l'émergence et la structuration d'une stratégie GPECT ;
- Accompagnement concret :
  - Participation à la manifestation de la PRH cet été à Libramont ;
  - Participation à l'info coll avec des départements du nord de la France début octobre prochain ;
  - Présentation de toutes les offres d'emplois du territoire.

### Fiche action 2 : Etat des lieux

Libellé de l'action	Intervenants
Etat des lieux Option 2 : portrait de territoire	Les trois chambres consulaires cotraitantes
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 3 Compagnies Consulaires souhaitent apporter aux élus de la CC du Jura Nord une approche confortée des enjeux pour le territoire au regard de la situation des entreprises pour les accompagner dans des perspectives favorables.</li> <li>- Collecter, synthétiser et analyser en qualité d'expert territorial, les données économiques actualisées en lien avec les objectifs GPECT.</li> <li>- Option 2 : renforcer la collecte, synthèse et analyse par des visites (entretien)</li> </ul>



Les fiches actions n° 3 à 9 viendront dans un second temps.

Deux options sont proposées à la Communauté de Communes Jura Nord :

- **Option 1 - Etat des lieux** : récolte de la donnée et traitement de celle-ci ;
- **Option 2 - Portrait de territoire** : données complétées par la visite sur le territoire d'un panel d'entreprises stratégiques sélectionnées. Démarche « écoute du territoire » qui permet d'avoir un contenu plus qualitatif et concret (besoins, inquiétudes, projet, etc.).

#### 4. BUDGET

Montant € HT	Plateforme RH JURA	Option 2
Etat des lieux	10 292,00	14 276,00
L'accompagnement de la stratégie de Jura Nord	5 976,00	5 976,00
Appui à la mise en œuvre du Guichet	2 988,00	2 988,00
Services aux entreprises	0,00	0,00
Veille RH	1 660,00	1 660,00
<b>Total € HT</b>	<b>20 916,00</b>	<b>24 900,00</b>
<i>TVA (20%)</i>	<i>4 183,20</i>	<i>4 980,00</i>
<b>Total € TTC</b>	<b>25 099,20</b>	<b>29 880,00</b>

La Communauté de Communes Jura Nord s'engage à réaliser pour l'année 1 (année 2022) l'état des lieux et l'accompagnement de la stratégie de Jura Nord pour un montant de 20 252,00 €, soit 24 302,40 € TTC.

Le budget pour les années 2 (année 2023) et 3 (année 2024) ainsi que l'engagement des autres fiches actions seront validés par avenant à la convention.

**Toutes prestations complémentaires seront facturées sur la base d'un coût journée de 664,00 € HT, frais annexes éventuels en sus.**

Il est proposé de retenir l'option n°2 pour un montant de 24 900,00 € HT (soit 29 880,00 € TTC).

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- désigne le/la chargé(e) de mission développement économique et touristique comme référent « technique » et le/la Vice-président(e) en charge de l'économie et du tourisme comme référent « élu » ;
- accepte la mise en œuvre du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire (GPECT) ;
- retient l'option n° 2 pour un montant de 24 900,00 € HT, soit 29 880,00 € TTC ;
- retient la fiche action n° 1 et la fiche action n° 2 pour l'année 2022 pour un montant de 20 252,00 €, soit 24 302,40 € TTC ;
- s'engage à inscrire 5 000 € supplémentaire non prévu au Budget Principal de l'exercice 2022 ;

- **accepte les termes de la convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE



# **CONVENTION DE PARTENARIAT**

RELATIVE

**A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION  
PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES  
COMPETENCES TERRITORIALE -GPECT-**

ENTRE

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
JURA NORD**

&

**LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE  
REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DELEGATION  
DU JURA**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU  
JURA**

**LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA  
SOELIS**

### **CONVENTION ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Communauté de Communes JURA NORD  
Sise 1 rue du tissage – 39700 Dampierre  
Et représentée par son Président Gérôme FASSET  
dûment habilitée par la délibération du .....  
ci-après désignée « CC JURA NORD » ;

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté -  
Sise 17 rue Jules Bury – 39000 Lons le Saunier  
représentée par son Président, Emmanuel POYEN  
ci-après désignée « la CMAR BFC » ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura

Sise 33 Place de la Comédie – 39000 Lons le Saunier

Et représentée par son Président, Jean-Pierre PARIZON  
ci-après désignée la « CCI » ;

La Chambre d'agriculture du Jura  
Sise 455 Rue du Colonel de Casteljaud – 39000 Lons-le-Saunier  
Et représentée par son Président, François LAVRUT  
ci-après désignée Chambre d'agriculture ;

Soelis

Sise 455 Rue du Colonel de Casteljaud – 39000 Lons-le-Saunier  
Et représentée par son Président, Gilles DUQUET

### **PREAMBULE**

La Communauté de Communes Jura Nord initie un dispositif de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur son territoire (GPECT). Cette démarche a pour point de départ la mise en œuvre de la compétence développement économique : il est décidé de faire des ressources humaines (RH) un levier de développement économique.

Le rôle de Jura Nord est d'être la porte d'entrée, l'animateur, le catalyseur, le "guichet unique" des entreprises de son territoire, par le développement de partenariats avec l'ensemble des acteurs qui touchent à l'emploi, à la formation et aux ressources humaines : Chambres consulaires, Soelis, Pôle emploi, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Boutique de gestion, collègues, etc.

La mise en place d'un "guichet unique", d'un "point contact entreprises" doit permettre de proposer les services et prestations de proximité adaptés au contexte du terrain



(dispositifs d'aide, visites face à face, soirées, ateliers, ...). Ainsi, l'adéquation entre les besoins de recrutement et les demandes d'emploi est renforcée : c'est le réseau de partenaires qui permettra à la collectivité d'être facilitateur, par le renforcement des liens avec et entre les acteurs de son territoire, pour les entreprises.

Jura Nord travaille sur le long terme. L'EPCI défend une approche visant le développement d'une image attractive dans ses relations avec les entreprises installées, pour leurs projets de développement, et auprès de celles susceptibles de venir. Il s'agit pour la collectivité de s'adapter aux enjeux locaux et à la réalité de la ruralité pour faire du « cousu main ».

La communauté de communes souhaite un accompagnement dans :

- La participation à la mise à jour de l'état des lieux économique du territoire,
- L'accompagnement de la collectivité dans sa stratégie de mise en œuvre de la GPECT et dans le développement de ses savoirs faire,
- L'appui à la mise en œuvre du guichet des entreprises,
- Des propositions de services adaptés aux entreprises,
- La mise en œuvre d'une veille ressources humaines.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat entre les signataires relatives à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur la CC JURA NORD.

### **Article 2 -INTERVENTION**

La CMAR BFC, la CCID, La Chambre d'agriculture et Soelis se synchroniseront avec la CC JURA NORD pour intervenir et appuyer les entreprises du territoire, pour relayer et participer activement aux actions mises en œuvre par la collectivité.

Les principales actions porteront sur

- Un état des lieux,
- L'accompagnement de la stratégie de la collectivité,
- L'appui à la mise en œuvre du "guichet unique",
- Les services aux entreprises,
- Une veille RH.

***Le détail des actions est précisé dans le document annexé.***

## 2.1. Engagements de la Communauté de Communes JURA NORD

La CC JURA NORD s'engage à :

- Désigner un interlocuteur politique et un interlocuteur technique,
- Organiser des points réguliers avec l'ensemble des partenaires,
- Donner une dynamique, une régularité dans les démarches engagées,
- Garder confidentiel certaines données transmises comme telles ou à les transmettre qu'après concertation et accord express des co-signataires en mentionnant la source,
- Mentionner la source des données transmises et libre de diffusion,
- Joindre les logos des co-signataires sur les supports de communication en lien avec l'objet de la convention.

## 2.2. Engagements de la CMAR BFC, de la CCI 39, de la Chambre d'agriculture et de Soelis, au titre de la plate forme RH

Les co-signataires s'engagent à :

- Désigner un référent technique qui coordonnera les échanges avec l'ensemble des parties,
- Participer aux actions et s'en faire le relai par leurs outils de communication propres,
- Apporter des éléments méthodologiques, des données, de l'expertise,
- Garder confidentielles les informations transmises comme telles,
- Fournir un tableau de suivi des interventions prescrites et des fonds engagés mensuellement.

## **Article 3 - CONDITIONS ET MODALITES DE FINANCEMENT**

### 3.1. Coût de la prestation

Le montant total de la prestation sera de 24 302,40 € TTC la première année (année civile 2022), de 24 850,80 € TTC en année 2 et de 24 850 € TTC en année 3.

Les conditions et modalités de financements seront validées par un avenant à la convention pour les années suivantes (2 et 3)

***Le détail par action est précisé dans le document annexé.***

### 3.2. Modalités de paiement

Des factures d'acompte pourront être faites en cours d'année, dans la limite de 70% du montant annuel total et sur la base du tableau de suivi transmis mensuellement.

Le solde annuel sera facturé sur la base d'un bilan annuel.

Chaque co-signataire (CMAR BFC, CCIJ, Chambre d'agriculture et Soelis) émettra une facture pour la part de ses engagements. Le référent technique du groupe de co-signataire transmettra à la CC JURA NORD l'ensemble des factures accompagnée de l'état des réalisations entrant dans la présente convention.

#### **Article 4 – DUREE**

La convention est triennale soit 36 mois à compter de la date de signature de la convention.

#### **Article 5 – MODALITES DE MODIFICATION / RESILIATION**

##### **5.1. Modification**

Un préavis de 3 mois permet d'en changer les termes sur tout point.

##### **5.2. Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'initiative de l'une des parties en cas de non-respect par les autres parties de leurs engagements, à l'issue d'un préavis de trois mois notifié à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception.

##### **5.3. Litiges**

En cas de litige portant sur l'exécution de la présente, les parties conviennent de régler à l'amiable le différend avant de saisir le Tribunal géographiquement compétent.

Fait en 5 exemplaires, à Dampierre le

Pour la CC JURA NORD,  
Gérôme FASSET

Pour la CCI JURA,  
Jean-Pierre PARIZON

Pour la CMA BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE,  
Emmanuel POYEN

Pour la CHAMBRE  
D'AGRICULTURE JURA,  
François LAVRUT

Pour Soelis,  
Gilles DUQUET